

Règlement TDJ by night 2023

1. Conditions d'admission

Course ouverte à tous et toutes à partir de 16 ans.

Le Trail du Jambon By Night (TDJ) est une course pédestre nocturne disputée à 98 % sur sentiers et chemins forestiers balisés, courue en autosuffisance alimentaire sur 2 distances : 21 et 13 km. Nous attirons votre attention sur le caractère technique et physique que représentent les parcours proposés. Certains passages s'adressent uniquement à des traileurs avec un minimum d'expérience.

En vous inscrivant, vous reconnaissez être en bonne santé et entraîné ainsi que ne présenter aucune contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

2. Inscriptions

Vous pouvez vous inscrire via le lien suivant :

<https://ultratiming.ledossard.com/inscription/index.php?id=1654>

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Lors de votre inscription vous recevrez un email avec vos informations et un lien permettant de changer votre inscription.

Il est possible de changer de nom jusqu'au 28 janvier 2023 à 20 h.

Les changements de distance ne sont quant à eux pas autorisés.

Il n'y a pas d'inscription sur place.

Pendant tout le mois de décembre, vous aurez la possibilité de réaliser une inscription groupée pour le Trail du Jambon du 13 mai en bénéficiant d'une réduction de 10% sur votre panier.

3. Matériel obligatoire et recommandations

- Téléphone portable
- Vêtements adaptés aux conditions météo
- Gobelet pour les ravitaillements

- Réserve d'eau et de nourriture
- Lampe frontale
- Couverture de survie

En cas d'abandon ou de blessure, prévenir obligatoirement les organisateurs au +32 473 44 67 98. Le numéro de téléphone sera indiqué sur les dossards ainsi que les flèches directionnelles.

Les bâtons sont tolérés.

4. Balisage

Le balisage mis en place se présente sous forme d'autocollants réfléchissants, de chaux sur le sol et d'un fléchage d'appoint aux endroits critiques.

Aux traversées de voies publiques : LE RESPECT DU CODE DE LA ROUTE est PRIMORDIAL et le coureur n'a en aucun cas la priorité malgré la présence de bénévoles signaleurs.

5. Ravitaillements

Toutes les distances se courent en autosuffisance alimentaire, il est demandé aux coureurs de se munir de leurs propres provisions en nourriture et en eau. Un ravitaillement liquide sera prévu sur les parcours. Ravitaillement également solide à l'arrivée.

Tout ravitaillement sauvage est interdit ainsi que les suiveurs et VTT, sauf ceux prévus par l'organisation. Tout manquement à cette règle entraînera une disqualification immédiate.

6. Responsabilité

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile pour le personnel lié à l'organisation et ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, ni en cas de vol d'affaires personnelles pendant la durée de l'événement.

Chaque participant déclare être en bonne condition physique et il lui incombe de s'assurer personnellement.

7. Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera le jour de la course, à partir de 16 h 00.

Lieu: rue mont les champs, 5550 Bohan. dans les infrastructures de l'école communale.

Heure de départ commune aux deux distances : 18 h 00

8. Propriétés privées

Pour le TDJ by Night, aucun passage privé n'est emprunté.

9. Port du dossard

Le dossard doit être visible pendant toute la durée de l'épreuve.

10. Canicros

Par souci de sécurité, les chiens ne sont pas admis dans les courses.

11. Bar et restauration

L'arrivée de la course se déroule dans le centre du village de Bohan sur Semois où vous pourrez profiter d'une offre horéca importante.

12. Droit à l'image

Du fait de son engagement, le participant donne à l'organisation le pouvoir tacite d'utiliser toute photo ou image de lui concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

13. Conditions générales

En cas de conditions météo très difficiles, les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes les modifications nécessaires au bon déroulement de l'épreuve et de proposer un parcours de repli, voire l'annulation.

COVID-19 :

En cas d'annulation pour raison de COVID-19, les inscriptions seront automatiquement remboursées (moins 1€ de frais de plateforme).

14. Récompenses

Récompenses aux trois premiers H/F sur les 2 distances.

La Nature vous accueille, respectez-la ! Tout coureur abandonnant des déchets sur le parcours sera disqualifié.

L'inscription au Trail du Jambon by Night implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.